

## Conseil Municipal du 16 avril 2024

### Extrait du registre des délibérations

D 8-3/2024

Aménagement du  
territoire

Développement  
durable

Mandat SAFER  
recherche de  
preneur et  
commodat - Site  
agricole 560 avenue  
Tassigny

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'avril à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

#### Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY (à partir de 20h10), M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC (jusqu'à 20h52), M. PARSY, M. GARCIA, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT (jusqu'à 20h58)

#### Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à M LOGIER

M HARDY ayant donné procuration à M EURIN (jusqu'à 20h10)

Mme YAP ayant donné procuration à M LESIEUX

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M THIBAUT

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

M LEBLANC ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE (à partir de 20h52)

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M GOVAERT

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme DUVAUX ayant donné procuration à M GARCIA

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 23

Absent : 0

Excusés-représentés : 10

Votants : 33

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.



#### Rapport de Madame Danielle SÉNÉCHAL :

La Ville de Saint-André est propriétaire d'un terrain agricole situé au 560 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny (parcelles 527 A 4 et A 5, terrain de 75a 89ca), dont elle a souhaité préserver la vocation agricole en l'inscrivant en zone agricole au PLU3.

Par sa localisation marquant un trait d'union entre secteur urbain et rural, le site s'inscrit également dans le périmètre du projet métropolitain « Portes des Belles Terres », qui vise à renforcer la trame verte et bleue, soutenir une agriculture durable et partager une vision commune du territoire.

La Ville souhaite trouver un exploitant pour ce site afin d'y proposer des cultures biologiques, intégrant les circuits courts locaux et permettant de développer des animations pédagogiques sur site.

Pour cela, elle souhaite s'associer à la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), qui accompagne notamment des porteurs de projets agricoles pour les aider à s'installer et à débiter leur exploitation.

Il est proposé de donner mandat à la SAFER pour la recherche d'un preneur qui puisse exploiter le site en répondant aux attentes précédemment citées. Un appel à candidature sera ensuite lancé par la SAFER, qui rencontrera l'ensemble des candidats et étudiera les candidatures afin de sélectionner le projet le plus en adéquation avec les attentes de la Commune et les contraintes du site.

Une fois l'exploitant retenu, un commodat pourra être signé pour la mise à disposition du terrain. Plus souple qu'un bail rural, le commodat permet de s'engager plusieurs années avec l'exploitant tout en lui laissant la souplesse nécessaire au démarrage d'une exploitation. Lorsque son activité sera à l'équilibre, un bail rural pourra alors être proposé pour stabiliser l'exploitation dans la durée.

Ce partenariat avec la SAFER est d'un montant de 1200 euros HT.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A la Majorité absolue ;**

*Abstention : M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme ANDRÉ, Mme BERTHELOT, M. RICHER, Mme BRILLOT, M. RENOUF*

- DONNE mandat à la SAFER pour la recherche d'un preneur pour le site agricole sis au 560 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny ;
- AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents ;
- INSCRIT les crédits correspondants ;
- DIT QUE cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.



**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

  
Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

  
Cédric ANDRÉ

